

- que les délégués commerciaux canadiens répondent rapidement aux questions qui leur sont posées et améliorent leurs sites Web locaux pour répondre aux questions générales.
- que le Canada établisse un organisme de financement du développement pour faciliter le financement et les investissements canadiens, afin de faire concurrence aux autres pays du G8.
- que le Canada encourage la création de fonds de placements privés en actions africaines, comme le Modern Africa Fund américain.
- que tous les projets bilatéraux futurs se fondent sur des partenariats entre des sociétés canadiennes et des entreprises locales africaines, conformément aux recommandations du NPDA.
- que l'ACDI concentre à nouveau ses efforts sur le développement de l'infrastructure, l'agriculture et la production d'aliments.

Les Manufacturiers et Exportateurs canadiens ont organisé un atelier et recueilli les vues de 75 représentants de sociétés, d'ONG et de particuliers. Les sociétés participantes comprenaient Noramid Corporation, SNC-Lavalin, Modern African Fund Managers, ABC Netting, la Société internationale pour le développement, Goodmans LLP, South African Airways, Placer Dome Inc., DeBeers Canada Exploration Inc., Hatch & Associates, BMO Nesbitt Burns, Fasken Martineau DuMoulin, Trow Consulting Engineers Ltd., le Forum Ontario Francophonie mondiale, Earth One et Chevour International Enterprises. Les délégués gouvernementaux représentaient le MAECI, la Corporation commerciale canadienne, le hautcommissariat de la République d'Afrique du Sud et le ministère ontarien du Développement économique et du Commerce.

La Canadian and African Business Women's Alliance a recommandé :

 que la stratégie commerciale africaine du Canada minimise le système

- commercial à niveaux multiples et favorise le commerce parmi les autres pays afin de diversifier les avantages commerciaux partout dans le continent.
- que, dans le cadre de l'Accord sur les textiles de 1995, le Canada accorde plus d'importance aux entreprises africaines en ce qui a trait aux exportations soumises à des quotas.
- que le MAECI et l'ACDI forment un comité conjoint de coordination des politiques relatives aux partenariats avec l'Afrique et que le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère assure la liaison entre ce comité et la société civile et les entreprises du Canada.
- que les services chargés d'assurer l'égalité des sexes au MAECI et à l'ACDI coordonnent l'intégration des préoccupations des femmes dans la politique étrangère et les politiques commerciales, conformément aux dispositions des accords internationaux dont le Canada est signataire.
- que le plan d'action du G8 pour l'Afrique établisse un cadre pour l'intégration des femmes dans l'ensemble des activités et des processus décisionnels.
- que le Canada assure une participation suffisante et équilibrée des femmes dans ses organisations, ses entreprises et ses institutions politiques.
- que le Canada établisse un organisme de financement du développement et adapte la politique d'égalité des sexes de l'ACDI comme élément de son cadre.
- que le Canada use de son influence pour veiller à ce que les arrangements financiers, sectoriels et commerciaux de l'OMC et des institutions financières internationales ne créent pas plus d'obstacles et de disparités en Afrique.
- que le plan d'action du G8 pour l'Afrique comprenne des lignes directrices engageant les sociétés canadiennes ayant des activités à